



MAIRIE

DE

SAINT-SIFFRET

30700

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.22.20.64
Réf : Méryl DEBIERRE

DOCUMENTS
N° 1 à 14

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 novembre 2019

ETAIENT PRESENTS :

D. VINCENT ; R. SERRET ; N. RAYSSIGUIER ; P. GLEYSE ; S. THOLANCE ; D. AGUERA ; B. COLOMBIER ; C. BONAMY ; S. D'AMATO ; N. DALLA-RIVA ; C. GUYOT ; M. LEDUC ; P. PALLEGOIX ; M. SWIERKOWSKI

PROCURATIONS : /

ABSENTS EXCUSES : /

Nombre de votants : 14

Monsieur le Maire-adjoint ouvre la séance à 19h00.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire-adjoint procède à la désignation du secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire propose M. Simon D'Amato comme secrétaire de séance qui accepte et soumet au vote :

Vote à l'unanimité

Désignation de l'auxiliaire : Méryl DEBIERRE

ORDRE DU JOUR :

I. Demande de rajout à l'ordre du jour :

- a. Point n°11 : projet de délibération n°2019 - 49 : Recensement de la population 2020 – recrutement et rémunération des agents recenseurs
- b. Point n°12 : projet de délibération 2019 - 50 : Modification de la délibération n°2019-24 en date du 10 septembre 2019 portant approbation du PLU

II. Approbation du procès-verbal : Séance du 10 septembre 2019

III. Délibérations :

- 1) 2019 - 39 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- 2) 2019 - 40 - Créations de postes
- 3) 2019 - 41 - Remboursement des frais de missions – Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL)
- 4) 2019 - 42 - Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Mise en discrétion du réseau BT – Chemin des pins (19-DIS-84)
- 5) 2019 - 43 - Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Eclairage public (coordonné avec 19DIS84) - Chemin des pins (19-EPC-96)

- 6) 2019 - 44 - Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Génie Civil Télécom (coordonné avec 19DIS84) – Chemin des pins (19-TEL-95)
- 7) 2019 - 45 - Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Extension électrique hangar agricole – M. Vasco VINCENT (19-EXT-09)
- 8) RETRAIT - Fixation des modalités de mise à disposition de parcelles communales
- 9) 2019 - 46 - Subventions aux associations au titre de l'année 2019
- 10) 2019 - 47 - Indemnité représentative de logement (IRL) 2018
- 11) 2019 - 48 - Recensement de la population 2020 – recrutement et rémunération des agents recenseurs
- 12) 2019 - 49 - Modification de la délibération n°2019-24 en date du 10 septembre 2019 portant approbation du PLU

IV. DIVERS

13) Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement (consultable en mairie) sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers.

14) Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Pays d'Uzès (téléchargeable sur internet)

01	Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	2019-39
-----------	--	----------------

Considérant la saisine du comité technique en date du 29 août 2019 ayant pour objet la détermination d'un taux d'avancement (100%) applicable à tous les agents présents dans la collectivité et l'avis favorable rendu par le comité lors de la commission en date du 24 octobre 2019, il est demandé au conseil municipal de fixer à 100% le taux des agents promouvables pouvant être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et de décider que l'ensemble des grades bénéficiera de cette décision.

Adopté à l'unanimité

02	Créations de postes	2019-40
-----------	----------------------------	----------------

Dans la continuité de la délibération précédente, il est proposé au conseil municipal de créer les emplois qui permettront les avancements de grade proposés à la Commission Administrative Paritaire.

Il est également proposé d'ouvrir un poste correspondant aux nécessités du service et au remplacement du cadre d'emploi des secrétaires de mairie par celui des attachés territoriaux.

Adopté à l'unanimité

03	Remboursement des frais de missions – Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL)	2019-41
-----------	---	----------------

Dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) qui se déroulera à Paris du 18 au 22 novembre 2019, il est proposé au conseil municipal de missionner les représentants de la commune et de déterminer les conditions de la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement.

Il est proposé au conseil municipal de prendre en charge l'ensemble des frais de déplacements et d'hébergement sur présentation des justificatifs et de fixer à 30 euros par repas et par personne le montant forfaitaire de l'indemnité des frais de repas.

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 0

04	Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Mise en discrétion du réseau BT – Chemin des pins (19-DIS-84)	2019-42
-----------	--	----------------

Dans le cadre du projet de sécurisation du chemin des Aires, il a été demandé une participation au syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG) en vue de l'enfouissement du réseau BT.

Pour cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet qui s'élève à 80 000 € HT soit 96 000 € TTC et de s'engager à participer aux travaux pour un montant qui s'élèvera approximativement à **4 000 € TTC**.

Adopté à l'unanimité

05	Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Eclairage public (coordonné avec 19DIS84) - Chemin des pins (19-EPC-96)	2019-43
-----------	--	----------------

Dans le cadre du projet de sécurisation du chemin des Aires, il a été demandé une participation au syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG) en vue de l'enfouissement du réseau. **La deuxième tranche d'enfouissement des réseaux du chemin des Pins consisterait à construire** un réseau d'éclairage public souterrain en tranchée commune avec la basse tension

Pour cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet qui s'élève à 28 500 € HT soit 34 200 € TTC et de s'engager à financer les travaux pour un montant qui s'élèvera approximativement à **34 200 € TTC**.

Adopté à l'unanimité

06	Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Génie Civil Télécom (coordonné avec 19DIS84) – Chemin des pins (19-TEL-95)	2019-44
-----------	---	----------------

Ces travaux sont coordonnés avec l'enfouissement des réseaux BT. Concernant le Génie Civil de télécommunication, il sera mis en place 875 ml de tubes PVC, 4 chambres de tirages pour la structure du réseau et la pose de 7 regards de branchements 30 x 30. Seulement 80 ml de tranchées seront réalisés, le reste du réseau étant en tranchée commune avec le réseau électrique.

Pour cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le projet qui s'élève à 18 000 € HT soit 21 600 € TTC et de s'engager à financer les travaux pour un montant qui s'élèvera approximativement à 21 600 € TTC.

Adopté à l'unanimité

07	Demande d'inscription au programme d'investissement du SMEG – Extension électrique hangar agricole – M. Vasco VINCENT (19-EXT-09)	2019-45
-----------	--	----------------

Monsieur le Maire ne prend part ni aux débats ni au vote de la délibération, laissant la présidence à Monsieur R. SERRET, 1^{er} adjoint.

Dans le cadre des travaux ayant une vocation agricole, le SMEG est amené à soutenir financièrement les projets d'agriculteurs du département.

Pour se faire, une délibération de la commune est nécessaire mais seul le bénéficiaire participe aux dépenses de travaux.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

08	Fixation des modalités de mise à disposition de parcelles communales	
-----------	---	--

Après discussion, il est proposé de retirer cette délibération et de la présenter à un conseil ultérieur

Adopté à l'unanimité

09	Subventions aux associations au titre de l'année 2019	2019-46
-----------	--	----------------

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations, prévues au budget, suivant le tableau présenté :

APE	1000€
Ecole (OCCE)	200€
Association Peinture et Arts Plastiques	300€
Société de chasse	500€
Génération Mouvement (3ème âge) (Mme COLOMBIER ne prend pas part au vote)	600€
Association Sport et Détente	300€
Total	2900€

Adopté à l'unanimité

10	Indemnité représentative de logement (IRL) 2018	2019-47
-----------	--	----------------

En application de l'article R212-9 du code de l'éducation, le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) est fixé chaque année par le préfet de département après avis du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), puis des conseils municipaux.

Adopté à l'unanimité

11	Recensement de la population 2020 – recrutement et rémunération des agents recenseurs	2019-48
-----------	--	----------------

Dans le cadre du recensement 2020, il est proposé au conseil municipal de faire appel à trois agents recenseurs qui seront nommés par arrêté et de fixer le montant de leur rémunération.

Il est proposé au conseil municipal de déterminer les montants suivant un barème par bulletin :

- 2.30€ par bulletin individuel rempli
- 1.70€ par feuille de logement remplie
- 30€ par séance de formation

Adopté à l'unanimité

12	Modification de la délibération n°2019-24 en date du 10 septembre 2019 portant approbation du PLU	2019-49
-----------	--	----------------

Monsieur GUYOT ne prend part ni aux débats, ni aux délibérations.

Faisant suite à la délibération prise le 10 septembre 2019 et modifiant la délibération du 13 septembre 2018, monsieur le Préfet du Gard demande au conseil municipal de revenir sur sa décision et d'apporter certaines précisions afin d'éviter toute confusion dans l'interprétation du règlement.

- 1) Pour le sous-secteur UDOr en son article 1, sont interdites les constructions nouvelles, à l'exception de celles citées à l'article 2, et notamment les extensions (avec les limites du PPRI concernant les extensions).

Toutefois, cette rédaction de l'article 2 : « *Les constructions nouvelles sont admises sous conditions :* ». Il conviendrait de remplacer cette formule par : « *En zone UDOr, seules sont admises les extensions...* ».

- 2) Dans l'article 1, le règlement précise que sont interdits les « *affouillements ou exhaussements du sol, sauf ceux qui sont nécessaires à la réalisation d'un projet autorisé dans la zone.* »

Il convient de revoir cette rédaction au profit de la tournure suivante : « *Les opérations de déblais / remblais sont admises à condition qu'elles ne conduisent pas à une augmentation du volume remblayé en zone inondable. Elles ne conduisent pas à un changement de zonage.* »

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

II- DIVERS

13) Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement (consultable en mairie sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets ménagers.

14) Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes Pays d'Uzès (téléchargeable sur internet)

Le conseil municipal prend acte de ces présentations.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 20h25.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Le Maire,



Dominique VINCENT